

Groupe L'Équerre
Pour une meilleure architecture
Construire pour tous dans l'Entre-deux-guerres

Sébastien Charlier



- I. 1918-1928
 - a. La question de la reconstruction : le retour aux références historiques
 - b. Le rôle des revues : *7 Arts* et *Anthologie*
 - c. Le logement social comme lieu d'innovation

- II. 1928 : une année charnière
 - a. Contexte général : la légitimation du Mouvement moderne
 - b. La revue *L'Equerre*

- III. De la théorie à la pratique : construire pour tous
 - a. Joseph Moutschen (1895-1977)
 - b. Jean Moutschen (1907-1965)
 - c. Yvon Falise (1908-1981)
 - d. Pierre Rousch (1899- ?)



Hôtel des Postes, arch. Emile Deshayes, Visé, 1924.



Couverture de la revue *Anthologie*, n° 1, octobre 1926.



Immeubles à l'angle des rues d'Amercoeur et des Prébendiers, arch. Henri Michel et Louis Jacquet, 1928-1931.

c) Pour le Palais de l'Electricité, 500,000 francs.

Dans ces sommes sont comprises toute la charpente en bois ou en fer nécessaire à l'édification des constructions et pour la fixation du staff, ainsi que la peinture au fixo-chrome ou similaire de toutes les parties, en staff, visibles.

Ces sommes seront à justifier par les concurrents dans un mémoire qu'ils joindront à leur envoi.

Les projets qui seraient éventuellement réalisés devraient être extensibles et compressibles, et les sommes y affectées seraient proportionnelles à la surface couverte; les sommes indiquées ci-dessus étant établies d'après les dimensions du plan général, annexés au présent programme.

La mise en œuvre des projets se fera par les soins de la Société Coopérative de l'Exposition, qui aura recours à l'architecte-auteur des projets en ce qui concerne la partie décorative, pour l'exécution de laquelle il devra fournir les détails nécessaires, grandeur d'exécution et tous renseignements utiles et propres à assurer une réalisation complète et parfaite des ouvrages.

N. B. — La participation aux primes n'est pas obligatoire; MM. les architectes sont priés d'exprimer nettement leur décision en remettant leurs projets. En renonçant aux primes, ils conservent la propriété de leurs œuvres.

Les Architectes Généraux,
A. WARNOTTE. R. POISMANS.

PRIX ANNUEL VAN DE VEN

REGLEMENT DU CONCOURS

Une importante firme belge organise un concours annuel pour l'encouragement de l'Architecture moderne en Belgique, concours dont nous donnons ci-dessous le programme. Nous tenons à féliciter M. Van de Ven pour son intelligente et généreuse initiative.

1° Un prix annuel de cinq mille francs est institué par la Firma E.-J. Van de Ven pour l'encouragement de l'architecture moderne en Belgique.

2° Cette somme servira à récompenser l'œuvre moderne considérée comme la plus intéressante exécutée pendant l'année.

3° Un jury sera chargé de juger les œuvres présentées, d'attribuer le prix à l'auteur ou aux auteurs de l'œuvre primée et de faire rapport sur sa mission.

4° Le jury sera composé de cinq membres répondant aux conditions suivantes : a) être Belge; b) être domicilié en Belgique; c)

être architecte de profession; d) être affilié à une Société d'architectes régulièrement constituée; e) ne pas postuler le prix.

Ces cinq membres seront :
Un délégué de la Société Centrale d'Architecture de Belgique; un de la Société Belge des Urbanistes et Architectes Modernistes; un de l'Association des Architectes et Dessinateurs d'Art de Belgique; un de l'Association des Architectes de Liège; un de la Société Royale d'Architecture d'Anvers.

5° Les membres du jury se réuniront le premier mardi du mois de février de chaque année. Ils sélectionneront parmi les œuvres soumises, ayant été terminées au cours de l'année précédente, celles méritant de retenir leur attention et se rendront ensemble sur place dans le mois en cours pour examiner leur réalisation.

6° Les frais de déplacement et de séjour des délégués ou tous autres frais ayant rapport avec l'organisation du concours, seront

supportée par la Firma E.-J. Van de Ven.

7° Chaque membre du jury disposera de cent points qu'il décernera en tout ou en partie à l'une ou à plusieurs des œuvres examinées proportionnellement à la valeur artistique qu'il attribuera à chacune d'elles.

8° L'œuvre ayant récolté le plus grand nombre de points sera primée.

9° L'auteur d'une œuvre présentée au concours doit : a) être Belge; b) être domicilié en Belgique; c) être architecte de profession; d) être affilié à une Société d'architectes régulièrement constituée; e) il devra, en outre, par une déclaration écrite, affirmer être l'auteur unique de l'œuvre présentée, ou s'il y a lieu faire connaître le nom de son ou ses collaborateurs.

10° Toute participation au concours doit être annoncée par lettre recommandée adressée au Siège de la Firma E.-J. Van de Ven, 19, rue Léopold, à Bruxelles, avant le 31 janvier de chaque année. L'enveloppe portera la mention « Prix d'architecture Van de Ven ». Cette lettre indiquera l'endroit exact où l'œuvre aura été érigée.

Il y sera joint :

1° Une photographie 13 × 18 minimum.

2° Une élévation et une coupe de la façade à 5 p.c.

LE CONCOURS INTERNATIONAL DE BIRMINGHAM, pour la création du centre civique de cette ville, a donné les résultats suivants :

Premier prix (1,000 livres) : Maximilien Romanoff, architecte-urbaniste, à Paris;

Second prix (200 livres) : L.-M. Austin, Heston.

Troisième prix (100 livres) : Adams, Thompson et Fry, Westminster.

Les prix suivants de 100 livres ont été attribués à E. Prentice Mason, de Westminster; à G. Oulie-Hansen, d'Oslo (Norvège); à A. d'Angelo, de New-York City. Deux prix

de 50 livres chacun à Ir. A. Boeken, d'Amsterdam, et à L. Berthin et G. Doyon, de Paris. Enfin, trois mentions ont été attribuées à trois architectes anglais.

11° L'ouverture des lettres se fera par le jury.

12° Le jury n'est tenu d'attribuer la somme entière mise à sa disposition que pour autant que l'œuvre primée ait obtenu au minimum la moitié du nombre total des points, soit deux cent cinquante. Dans le cas contraire, le montant du prix sera réduit proportionnellement et la différence sera reportée sur l'année suivante.

13° La prime ne sera versée à l'auteur présumé de l'œuvre primée que quatre semaines après la proclamation du résultat. Les oppositions éventuelles devront se faire par lettre recommandée dans ces quatre semaines, faute de quoi plus aucune réclamation ne sera prise en considération.

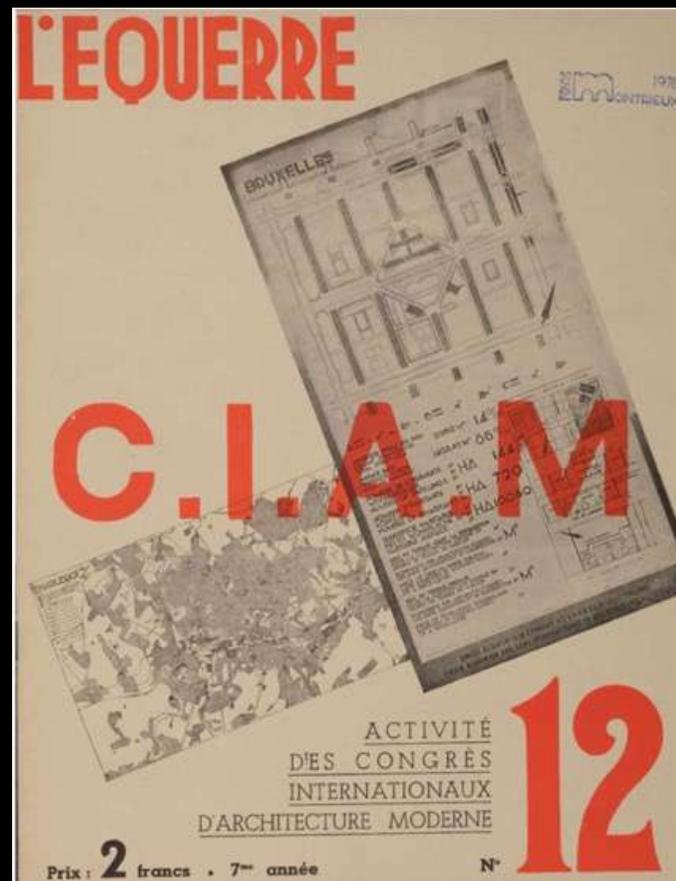
14° La proclamation du résultat se fera par la voie de la presse. Les membres du jury en feront part endéans les 24 heures à leurs Sociétés respectives, qui elles-mêmes seront tenues d'en donner connaissance à tous leurs membres endéans la huitaine.

15° Le premier prix sera alloué en février 1928 et toutes les œuvres exécutées du 1^{er} janvier 1919 au 31 décembre 1927 seront admises au concours.

Le travail, extrêmement intéressant, du vainqueur de ce concours a été publié dans la revue « The Architect's Journal » (août 17/27). Nous reviendrons très prochainement sur cette brillante compétition et sur ses résultats, à l'occasion notamment des aménagements des abords du Palais de Justice de Bruxelles. On verra que le parallèle n'est pas à l'avantage de cette dernière compétition — ainsi qu'il fallait du reste s'y attendre.



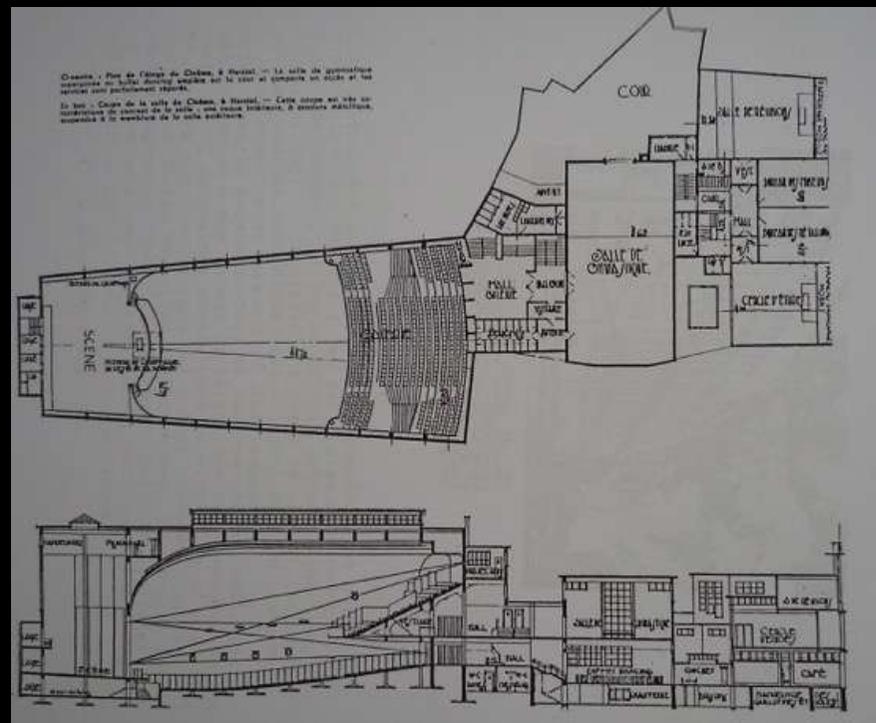
Jean Dols, couverture de la revue *L'Equerre* n° 12, décembre 1934.



Couverture de la revue *L'Equerre*, n° 12, décembre 1934.



Maison du Peuple La Ruche, arch.
Joseph MOUTSCHEN, Herstal, 1934.
© GAR-Faculté d'architecture ULiège,
fonds Joseph Moutschen.



Plans de la Maison du peuple *La Ruche* à Herstal :
étage et coupe longitudinale,
Extrait de *Bâtir*, n° 32, Bruxelles, juillet 1935, p. 273.



Maison du peuple et cinéma de Herstal, vue de la salle de cinéma, arch. Joseph Moutschen, 1932-1934. GAR-Faculté d'architecture ULiège, fonds Joseph Moutschen.



Couverture de la revue *L'Equerre*, n° 12, décembre 1934.



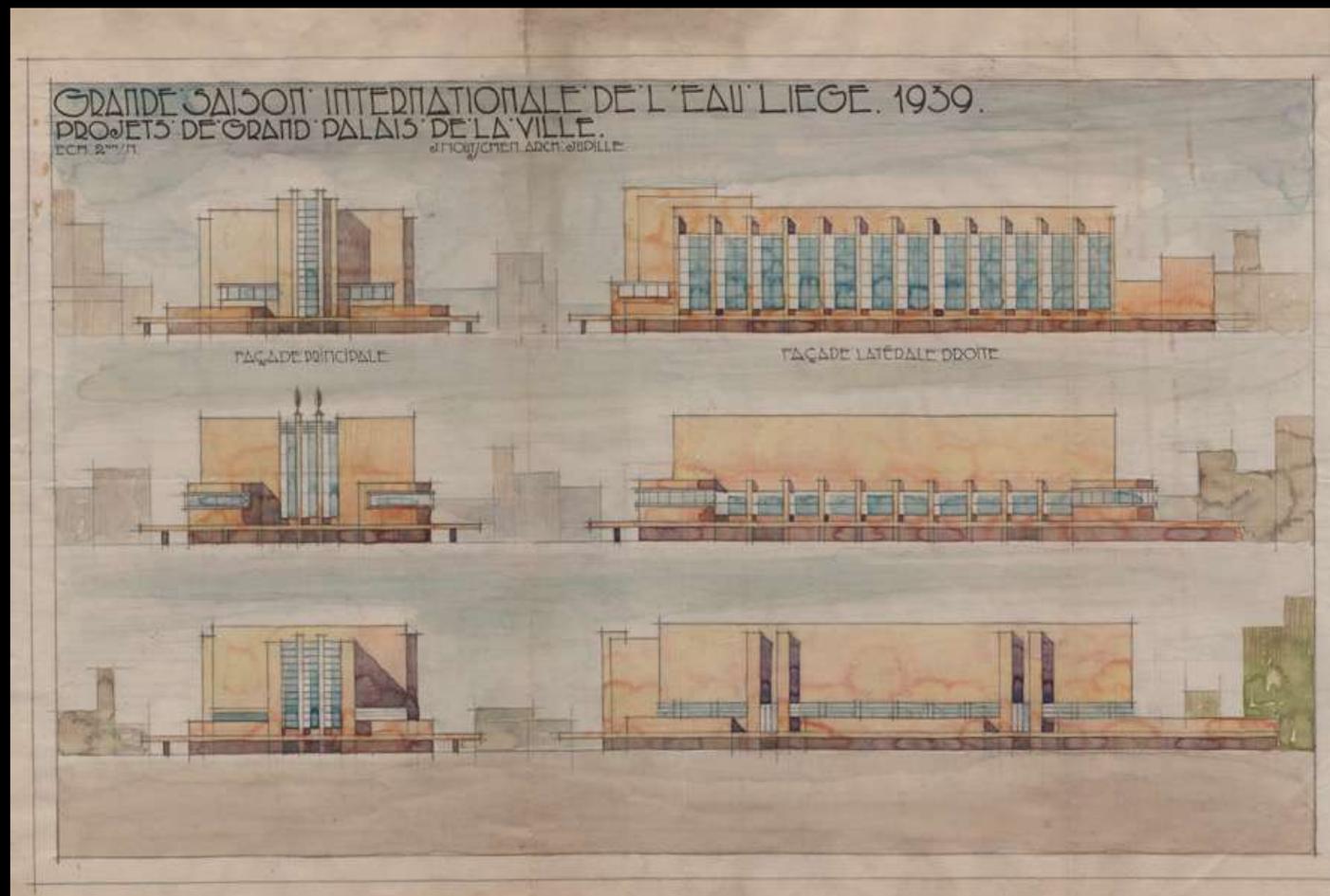
Groupe scolaire de Saint-Gilles, angle rue Saint-Gilles et boulevard Sainte-Beuve, arch. Jean Moutschen, 1935-1937. Photographie, 2014.



Lycée Léonie de Waha, composition de Fernand Steven dans la salle de chimie, boulevard d'Avroy, 96, arch. Jean Moutschen, 1936-1938. Photographie, 2006.



Lycée Léonie de Waha, mosaïque d'Emile Berchmans, 1936-1938. Photographie 2006.



Palais permanent de la Ville de Liège et un restaurant y attaché, avant-projet, arch. Joseph Moutschen, vers 1938. © GAR-Faculté d'architecture ULiège, fonds Joseph Moutschen.



Palais permanent de la Ville de Liège, quai de Wallonie, 7, arch. Jean Moutschen, 1938-1939. Photographie, 2014.



Athénée de Seraing, arch. Pierre Rousch, 1933-1936. Photographie 2014.